



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE BUTRY-SUR-OISE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025 – 19h

DÉLIBÉRATION N° DCM2025002

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE TROIS AVRIL

Légalement convoqué le 03 avril 2025, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de Butry sur Oise s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NOËL Claude, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 27 mars 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27 mars 2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

M. Claude NOËL, Mme Géraldine DUVAL, M. Bruno BOURIAUD, M. PRIOUX, M. Benoît DUMONT Mme Caroline SEVEGRAND, M. BOURGOIN, Mme Valérie LIMOUZIN, Mme Virginie CABUROL, Mme Jacqueline CARIMALI, M. Gilles PAIGNON, M. Arnaud LORENZI, M. Robert ESPECEL, Mme Sabrina TERRASSE, Mme GONSARD

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS à l'ouverture de la séance :

Mme GARNAVAULT, qui a donné pouvoir à M. NOËL
Mme AMBLAS, qui a donné pouvoir à Mme DUVAL jusqu'au point n°5

ÉTAIENT ABSENTS à l'ouverture de la séance :

M. Denis KLETZLEN-BODES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Jacqueline CARIMALI



CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2025

DÉLIBÉRATION N° DCM2025002

Objet : Budget Prévisionnel 2025

Rapporteur : Monsieur Bruno BOURIAUD, adjoint aux finances

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants, L.2311-1 et suivants, L.2312-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 développée,

Vu la délibération n° DCM2024035 du Conseil Municipal du 12 septembre 2024 portant adoption du compte financier unique ;

Vu la délibération n° DCM2025001 du Conseil Municipal du 03 avril 2025, approuvant le CFU 2024 ;

Vu la délibération n° DCM2025003 du Conseil Municipal du 03 avril 2025, portant affectation du résultat 2024 du budget général de la Ville,

Vu le Budget Prévisionnel remis aux membres du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

↳ **Adopte** le Budget Prévisionnel 2025 équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

- En section de fonctionnement à : 2 707 227.18 €
- En section d'investissement à : 1 125 966.02 €

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A Butry-sur-Oise, en mairie, le 03 avril 2025

Le Maire
Claude NOËL

